

La fonction publique va progresser

■ En Alsace, la fonction publique n'emploie que 4,1% de personnes handicapées. Un comité de gestion du fonds d'insertion ou de maintien dans l'emploi des agents des collectivités territoriales, de l'État et du secteur hospitalier, est chargé de corriger les inégalités, en visant le quota légal de 6%.

En tant qu'employeur, le Théâtre national de Strasbourg ou l'ENA pourront s'adresser à Isabelle Halb-Siéner, déléguée interrégionale handicap, pour tout dossier concernant des salariés souffrant de déficiences physiques ou mentales. La jeune femme est responsable de la gestion du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) non seulement pour l'Alsace, mais aussi pour la Lorraine, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté. Une lourde tâche, qui ne lui fait perdre ses moyens: elle pourra s'appuyer sur différentes administrations.

Une banquière plutôt qu'une assistante sociale

Là où on aurait plutôt vu une assistante sociale, c'est une banquière qui a été choisie. Volontaire pour la mission, Isabelle Halb-Siéner, collaboratrice de la Caisse des dépôts à Strasbourg, se passionne visiblement pour ses nouvelles fonctions, et découvre avec intérêt le monde du handicap. «Le plus important, c'est de sensibiliser à la problématique les employeurs de structures comp-

tant plus de vingt personnes». Un colloque régional d'information est prévu à l'automne prochain à Strasbourg.

Jusqu'à présent, le tout nouveau comité local pour l'Alsace n'a examiné que huit dossiers pour un financement total de 23 800€. «Nous n'interviendrons pas dans la mise aux normes des bâtiments pour l'accueil des publics handicapés, mais uniquement sur l'aménagement des postes de travail, les formations, les aides humaines et techniques», précise d'emblée Isabelle Halb-Siéner.

Un budget qui pourra être abondé

Le comité pour l'Alsace, installé officiellement fin janvier, est composé de membres désignés pour chacune des fonctions publiques: l'État (sauf pour les administrations relevant directement des ministères), la fonction publique territoriale et les agents du service hospitalier. Des représentants des syndicats et de plusieurs mouvements de handicapés ont voix consultative au sein du comité: Association des aveugles d'Alsace, Institut pour déficients auditifs le Bruckhof, l'ARSEA (Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation), le CISI (collectif bas-rhinois pour l'intégration scolaire individualisée), l'UNAFAM (Union nationale des amis et familles de malades psychiques), le GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques).



Isabelle Halb-Siéner, déléguée interrégionale handicap pour la fonction publique, est bien consciente de l'immensité de sa tâche. (Photo DNA - Michel Frison).

Le budget initial 2008, fixé à 367 000€, pour des aides ponctuelles ou des conventions pluriannuelles -compensation du surcoût lié au maintien dans l'emploi ou à l'embauche de personnes handicapées-, «pourra être

abondé si nécessaire», précise-t-on à la préfecture d'Alsace. Fin 2007, l'écart à combler pour remplir l'obligation légale de 6% dans la fonction publique en Alsace représentait 1 072 personnes.

Laurence Rey

DNA 23-02-2008